Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_144-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :21
votants :27

L'an deux mil vingt cinq
le : cinq décembre
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

FIXATION DES TARIFS D'ADHESION A LA LUDOTHEQUE MUNICIPALE

PRESENTS : M. MARY Jean-François,Mme BOCQ Florence, M. BRIAND Nicolas, Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DAVIS Anne-Cécile,M.DOUZAMY Bruno, M.GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,Mme JAN Sophie,M. Pierre-Alexandre JOLY, M.LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien,M.PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie,Mme SEROT Isabelle, M.SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Marie-Hélène DEGRES donne procuration à Mme Isabelle SEROT
M.Claude DEQUI donne procuration à M.Bruno DOUZAMY
Mme Marie-Laure FAUVEAU donne procuration à M.Yoann LE FOL
M. Pascal NOURY donne procuration à M.Jean-Paul GAUTIER
M.Fabien RACAPE donne procuration à M. Jean-François MARY

Secrétaire de séance : Mme Floriane POTIER

Rapport de Madame Séverine MAHE, Maire-Adjointe, en charge de l'enfance et jeunesse

La commune d'Allaire a créé une ludothèque municipale dans le cadre de sa politique sociale, éducative et culturelle, visant à :

- Favoriser l'accès aux jeux et jouets pour tous les publics, en particulier les familles, dans une logique d'égalité et de mixité sociale.
- Renforcer le lien intergénérationnel et la convivialité par des activités ludiques partagées.
- Soutenir le développement cognitif et créatif des enfants et des adultes, conformément aux principes d'éducation populaire.

Ce service public administratif facultatif, ouvert à l'ensemble des habitants et aux structures locales (écoles, crèches, associations), nécessite désormais la fixation de tarifs d'adhésion équilibrés, transparents et adaptés aux ressources des usagers, tout en assurant la pérennité financière du service.
La commission ENFANCE JEUNESSE propose le tarif de 10 €/famille.

Ce tarif couvre :

- L'accès illimité aux jeux sur place.
- Le prêt de **3 jeux maximum pour une durée de 3 semaines** (renouvelable sous réserve de disponibilité).
- La participation aux animations organisées par la ludothèque.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_144-DE

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la création d'un tarif unique annuel d'adhésion à la ludothèque municipale, fixé à 10 € par famille (ou par personne pour les usagers individuels), valable à compter du 1er janvier 2026.**
- **DE PRÉCISER que ce tarif couvre :**
  - **L'accès illimité aux jeux sur place.**
  - **Le prêt de 3 jeux maximum pour une durée de 3 semaines (renouvelable sous réserve de disponibilité).**
  - **La participation aux animations organisées par la ludothèque.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette tarification**
- **DE CHARGER le Maire de faire publier la présente délibération et d'en assurer l'affichage en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.**

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN